

**Registre aux Délibérations**  
**du CONSEIL COMMUNAL**

**Séance publique du:** 24 janvier 2008

**Date de l'annonce publique de la séance:** 18 janvier 2008

**Date de la convocation des conseillers:** 18 janvier 2008

**Membres présents:** président: WEYDERT R.,  
échevins: SCHILTZ J., SCHLAMMES M.,  
membres: MOUTON J., BAULER J., PAQUET-TONDT M.-A.,  
GREIS P., WAGENER-HIPPERT D., MULLER-ROLLINGER G.,  
WIELAND-JUDEX G.,  
secrétaire: POIRÉ J.,  
**Membre(s) absent(s):** BRIMAIRE R., excusé.

**No. ordre du jour:** - 8 -

**Objet: Subvention abonnements annuels des services de transport public**

**Le Conseil communal,**

Revu sa délibération du 10 décembre 1997 concernant l'allocation d'un subside aux ayants droit de l'abonnement « Jumbo » ;

Vu que le Ministère des transports a procédé à l'introduction de nouveaux abonnements annuels aux transports publics, valables depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 ;

Revu sa délibération du 20 octobre 2006 ayant pour objet l'adhésion de la commune de Niederanven au « Klimabündnis Lëtzebuerg » ;

Qu'il appartient donc au Conseil communal de promouvoir l'utilisation des moyens de transport public ;

Vu l'article 3/1213/6340 du budget de l'exercice 2008 prévoyant un crédit de 20.000.- € ;

**à l'unanimité**

d'allouer à partir de l'année 2008 aux détenteurs d'abonnements annuels du transport public un subside de 50,- € pour les abonnements annuels « Seniorekaart », « réseau » et « courte distance » ;

Les modalités d'exécution de la présente sont fixées par le collège des bourgmestre et échevins.

Remarque : la délibération du 10 décembre 1997 concernant l'allocation d'un subside aux ayants droit de l'abonnement « Jumbo » reste en vigueur.

**Ainsi délibéré,**

